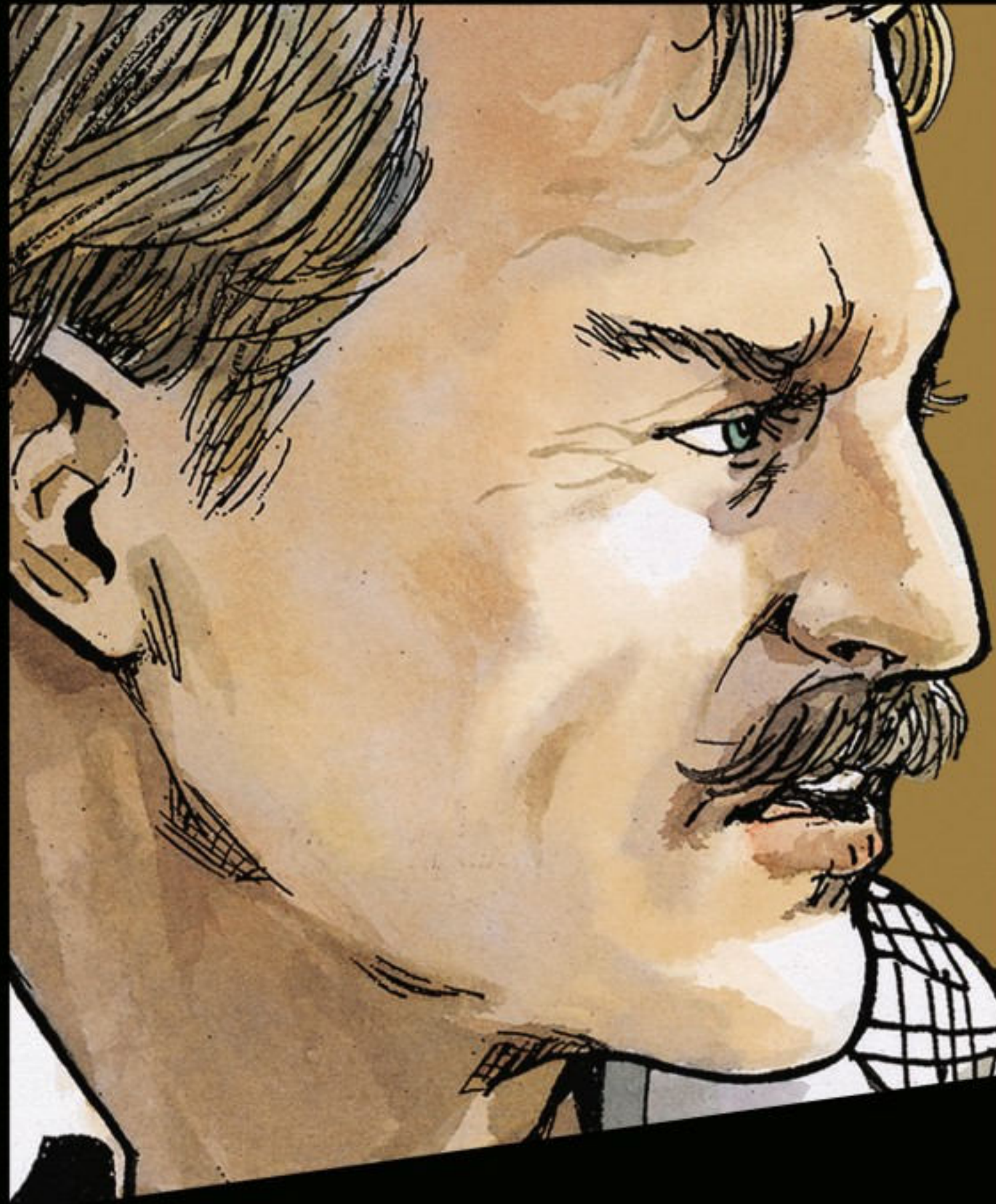


OLIVIER BERLION



LE JUGE

LA RÉPUBLIQUE ASSASSINÉE

TOME 1/3



DARGAUD



Bien qu'il se base sur des faits réels, ce récit est une œuvre de fiction entremêlant librement des personnages et des situations ayant existé ou issus de l'imagination pure. L'interprétation des faits par l'auteur ne prétend en rien révéler la vérité, mais bien le combat exemplaire d'un homme au service de celle-ci.

Pour des besoins de lisibilité, certains noms de personnages ayant existé ont été légèrement modifiés.

PRÉFACE

de Francis Renaud

Le vrai critère de l'honnêteté, c'est la cohérence. Voulez-vous savoir si telle personne ou telle démarche est honnête ? Vérifiez l'adéquation entre ce qui est dit et ce qui est fait, entre les principes invoqués et la réalité concrète. Dans l'enquête sur l'assassinat de mon père, le juge Renaud, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1975 à Lyon, tout est placé sous le signe de l'incohérence.

Incohérence de l'enquête policière d'abord : très rapidement, la police identifie les auteurs du coup, 3 hommes agissant dans le cadre d'un contrat, mais ces hommes ne sont ni interrogés ni filés. En revanche, huit mois plus tard, l'un d'entre eux, le suspect numéro un, est abattu par la police dans des conditions architroubles, ce qui a pour conséquence de virtuellement stopper l'enquête.

Incohérence de l'instruction judiciaire également : là où la logique voudrait la mise en place de gros moyens, voire un magistrat affecté à temps plein vu l'importance de l'affaire, 5 magistrats instructeurs se succèdent en neuf ans sur le dossier, ce qui fait davantage penser à la rotation d'une équipe de cricket qu'à une instruction sérieuse, à la hauteur de la gravité de l'événement.

Incohérence aussi du côté des hautes autorités : au lendemain même des compliments de condoléances et des promesses ronflantes, un garde des Sceaux s'empresse de placer l'assassinat de mon père, à l'évidence mort en fonction, sur le terrain de sa vie privée. Un deuxième garde des Sceaux, quatre ans plus tard, s'emploie, lui, à le disqualifier aux yeux de l'opinion.

Cette incohérence ou cette mauvaise foi, relayées par certains médias de l'époque d'une objectivité douteuse, conduisent tout naturellement à la clôture du dossier. Ordonnance de non-lieu rendue en 1992, après dix-sept ans d'instruction par un sixième magistrat instructeur, devenue définitive en 1994.

La version officielle c'est que ni les auteurs, ni les mobiles, ni les commanditaires n'ont pu être identifiés formellement. La vérité est tout autre.

Loin de moi l'idée de jeter le discrédit sur les institutions de notre pays, loin de moi l'idée d'en rajouter dans cette culture du dénigrement qui prévaut en France depuis trop longtemps, quand plus que jamais la montée de certains extrémismes requiert la discipline républicaine. Mais il se trouve qu'à un moment donné de notre histoire, ces institutions se trouvent outrageusement

dévoquées par certains hauts responsables et que mon père, magistrat intègre et pétri de légalité, en fait les frais.

Lorsqu'il prend ses fonctions à Lyon en décembre 1966, après une carrière de quinze ans en Afrique et encore tout auréolé de son passé de grand résistant pendant la guerre, c'est un magistrat atypique à tous égards. Atypique par son style : il est flamboyant, baroudeur et bon vivant quand la magistrature de l'époque affiche plutôt la couleur grisaille. Atypique par ses procédés : en dépit de ce style flamboyant, c'est un juge aux méthodes frontales, voire répressives, face au grand banditisme, dont Lyon, surnommée Chicago-sur-Rhône, est devenue la capitale en France. Atypique même par son positionnement politique : c'est un juge de gauche mais non politisé, qui comme tel ne voit pas nécessairement le délinquant comme une victime de la société mais plutôt comme un danger pour la démocratie. À cela il ajoute un sens inné de la provocation, qu'il se plaît à cultiver, par haine du mensonge et de l'hypocrisie sociale. Autant de traits particuliers ou de compétences qui lui ont valu à la fois le titre de premier juge d'instruction, en charge de fait de toutes les grosses affaires criminelles, et le surnom de "Shérif".

Très rapidement, tandis que l'enquête piétine, deux thèses s'affrontent quant aux mobiles : une simple ou crapuleuse, une plus compliquée ou politique. La première joue sur la personnalité atypique du juge assassiné : au mieux, magistrat trop efficace éliminé par la pègre lyonnaise, dont il gênait l'action. Au pire, magistrat trop répressif éliminé par un ou des voyous humiliés. En bref, victime soit d'une fatalité, soit de lui-même. Comme toute l'enquête, cette thèse repose sur des incohérences et des hypothèses littéralement abracadabrantes, mais pour les officiels concernés, policiers ou magistrats, elle devient l'explication passe-partout.

"EN D'AUTRES TERMES, LE CALIBRE ET LA CAGOULE AU CŒUR MÊME DES INSTITUTIONS, SUJET TABOU PAR EXCELLENCE."

La seconde thèse en revanche renvoie à la vérité du personnage : mon père, un juge indépendant et courageux qui affronte un système corrompu sans jamais céder aux menaces, au point d'y laisser sa vie. En l'occurrence, les liens troubles tissés à l'époque entre l'UDR, le parti gaulliste au pouvoir, et la pègre, pour le financement de ses campagnes électorales ou même